

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Élection municipale du 2 novembre 2025

AVIS est donnée qu'en vue de l'élection municipale du 2 novembre 2025, la liste électorale municipale a été déposée au bureau du président d'élection le 3 octobre 2025. Elle fera l'objet d'une révision.

1. Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur cette liste. Pour vérifier si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale, vous pouvez :
 - Consulter le carton d'électeur qui sera distribué à votre porte entre le 10 octobre et le 15 octobre ;
 - Communiquer avec le bureau du président d'élection (819-307-1397);
 - Consulter la liste électorale auprès de la commission de révision, aux jours et aux heures où elle siège (Vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00 et Mardi 21 octobre de 18h00 à 21h00 à l'Hôtel-de-Ville, 345, boulevard Saint-Luc).
2. Vous avez le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale si, le jour du scrutin, vous remplissez les conditions suivantes :
 - vous avez 18 ans accomplis ;
 - vous avez la citoyenneté canadienne ;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
3. De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

OU

- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision.

Lieu : Hôtel-de-Ville de Val-des-Sources
345, boulevard Saint-Luc

Jours et heures : Vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00
Mardi 21 octobre de 18h00 à 21h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre le bureau du président à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Bureau du président d'élection
345, boulevard Saint-Luc
Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4
Téléphone : 819 200-8807
Courriel : gagagne@valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, le 9 octobre 2025

Georges-André Gagné, Président d'élection